



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2026 à 19 h
Site adjacent à la Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Denis Pelletier, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Diana Varela, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement monsieur Denis Pelletier déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA26 30 06 0127

ADOPTER - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2026 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA26 30 06 0128

APPROUVER - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2026, à 19 h ainsi que le procès-verbal de correction daté du 11 mai 2026.

ADOPTÉ

10.03

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Tout d'abord, le maire souhaite la bienvenue à tous et toutes.

M. Pelletier remercie toutes les équipes et aborde divers sujets, soit le retour de la Navette fluviale, le lancement de la nouvelle saison du Marché public de PAT et du retour de la buvette. Il souligne également le Mois du Patrimoine italien et le mois de la fierté. M. le maire fait un bref retour sur la fête de la famille de Pointe-aux-Trembles et sur l'ouverture des piscines extérieures. Il enchaîne sur la fin de l'année scolaire, la Fête nationale du Québec et l'annonce d'investissements de 2 milliards de dollars pour l'Est.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur les travaux sur la rue Notre-Dame;
- Une question sur la piscine Saint-Georges;
- Une question sur les travaux sur la rue Montmartre;
- Une question sur la modification à la Politique de reconnaissance;
- Une question sur le projet de développement de la 50e avenue;
- Une question sur la circulation sur la 70e avenue;
- Une demande sur la procédure pour obtenir une rencontre avec le maire;
- Deux questions en lien avec Sanimax;
- Une question sur les bollards piste cyclable sur la Rousselière;
- Une question sur les infrastructures en lien avec les inondations sur le boulevard Gouin;
- Une demande en lien avec la conduite dangereuse;
- Une question sur l'état de la chaussée sur la 70e avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies;
- Une demande de vente de ruelle;
- Une question sur la signalisation sur René-Lévesque;
- Une question sur les jeux d'eau au parc Pasquale-Gattuso;
- Une question sur l'état de la chaussée sur la 70e avenue;
- Une demande pour ramasser les déchets dans les parcs en berge de la rivière;
- Deux demandes sur les odeurs de Sanimax;
- Une question sur les lumières au parc Daniel-Johnson;
- Une question sur les études du projet de la 50e avenue.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine annonce le retour de la vague estivale pour l'été 2026. Elle enchaîne sur la fête de la famille de RDP organisé par l'organisme 1, 2, 3 Go! RDP, qui aura lieu le 27 juin prochain. Elle félicite les élèves récipiendaires d'un prix de persévérance scolaire de l'arrondissement et souhaite un bon été à tous les jeunes. Elle déclare sympathiser avec les voisins de Sanimax, tout en souhaitant une bonne fête des pères et une bonne fête de la république italienne et bon mois du patrimoine italien.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà veut souligner le 80e anniversaire de la république italienne tout en exposant l'importance de l'Italie dans le monde et l'apport/la contribution des Italiens dans la communauté. Il salue la présence des membres de fiamme d'oro, de l'AIAPA et du club de bocce. Il remercie le maire et tous les élu.es pour avoir permis d'afficher et de hisser le drapeau italien devant les bureaux de l'arrondissement.

Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger annonce que le 5 juin est la journée mondiale de l'environnement. À l'occasion de cette journée, elle fait plusieurs suggestions d'actions environnementales, dont de réduire les ordures ménagères en recyclant à l'écocentre. Elle enchaîne en soulignant les 150 ans du Mont-Royal et la programmation. Elle termine en mentionnant les célébrations de la fête nationale.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril souligne le mois de l'histoire autochtone. Elle rappelle que le 21 juin est la journée nationale des peuples autochtones. Cette semaine est également la semaine québécoise des personnes handicapées. Elle revient sur la sortie troublante de Sanimax, elle mentionne que Sanimax doit respecter ses engagements pris dans une entente tripartite avec la Ville et le gouvernement. Elle explique la chronologie des actions de Sanimax. Elle enchaîne sur les surplus de l'arrondissement, elle se questionne sur la hausse de taxes. Mme Baril mentionne par la suite qu'une journée est organisée le 10 juin pour la journée contre la maltraitance des aînées. Elle conclut sur le marché public de Pointe-aux-Trembles, le retour de la buvette et des terrasses éphémères.

Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi mentionne la motion qui sera proposée par M. Rapanà pour souligner le mois du patrimoine italien. Il reconnaît le rôle des diverses communautés et leur apport à la société, plus précisément de la communauté italienne. Il fait une proposition de lecture à cet effet. Il enchaîne sur le concours d'embellissement de l'arrondissement. Il souligne l'inauguration du parc Jean-Jacques-Rousseau. Il termine en remerciant les élu.es pour leur confiance dans sa nomination au conseil d'administration de la fédération canadienne des municipalités.

Madame la conseillère Diana Varela réclame la revitalisation du vieux Rivière-des-Prairies. Elle mentionne qu'un chalet au parc Saint-Joseph serait nécessaire. Elle mentionne le lancement du projet-pilote de marché public de RDP au parc Saint-Joseph dans le courant de cette revitalisation. Elle termine en souhaitant une bonne fête de la république italienne et bon mois du patrimoine italien.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une lettre a été déposée par monsieur Louis Puma concernant une demande de rencontre aux problématiques relatives à l'entretien des égouts et demande de correctifs.

CA26 30 06 0129

AUTORISER - M. THOMAS RIVARD - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - DÉPOSER - POUR - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEMANDE - AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - VOLET 1 - INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PROJET - CENTRE AQUATIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (889) - 12515, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - PROGRAMME - AIDE FINANCIÈRE - INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) - APPEL DE PROJET - 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Rivière-des-Prairies autorise la présentation du projet du centre aquatique de Rivière-des-Prairies au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Montréal - arrondissement de Rivière-des-Prairies à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Rivière-des-Prairies désigne monsieur Thomas Rivard comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

12.01 1267288005

CA26 30 06 0130

MOTION - SOULIGNER - CONTRIBUTION - COMMUNAUTÉ ITALIENNE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOIS - PATRIMOINE ITALIEN - CANADA

ATTENDU QUE dans le cadre du Mois du patrimoine italien au Canada;

ATTENDU QUE l'immigration italienne a constitué l'un des mouvements de population ayant eu une influence majeure sur le développement économique, social et culturel du Canada, et particulièrement de Montréal;

ATTENDU QUE la date du 10 juin, qui commémore les mesures d'internement prises en 1940 à l'égard de plus de 600 Italo-Canadiens - dont 215 Montréalais, détenus à titre de « prisonniers de guerre »,

incluant le maire Camillien Houde - est reconnue par le conseil municipal de Montréal depuis mars 2013 (CM13 0169);

ATTENDU QUE la motion M-64, adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes, reconnaît les contributions remarquables des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne, notamment par la richesse de leur langue, de leur culture et de leurs valeurs, et désigne officiellement juin comme le Mois du patrimoine italien;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est aujourd'hui un pôle important de la présence italienne sur l'île de Montréal;

ATTENDU QUE selon les statistiques, environ 35 % des citoyennes et citoyens de l'arrondissement se déclarent d'origine italienne;

ATTENDU QUE la contribution des Montréalaises et Montréalais d'origine italienne au développement de l'arrondissement et de la métropole est significative et reconnue;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souligne l'apport historique des citoyennes et citoyens d'origine italienne dans la construction du caractère cosmopolite de la métropole;

ATTENDU QUE les Italo-Montréalaises et Italo-Montréalais participent activement, encore aujourd'hui, à la vitalité sociale, économique et culturelle de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE l'apport de la communauté italienne à la vie de notre arrondissement est inestimable, tant sur les plans artistique, culturel, gastronomique, économique, scientifique, sportif que social;

ATTENDU QUE depuis plus de 30 ans, de nombreux organismes de la communauté italienne de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - tels que les clubs suivants : Fiamme d'Oro, AIAPA, le Groupe folklorique abruzzese, le Club Parc Cipriani, le Club Il Faro, le Club de l'âge d'or Butterfly, le Club sport bocce de Rivière-des-Prairies, l'Association Maria Auxiliatrice, ainsi que plusieurs autres organismes communautaires, contribuent activement au dynamisme du milieu et au développement économique, social et culturel de l'arrondissement, tout en favorisant le vivre-ensemble et le dialogue interculturel;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger
Monsieur le maire Denis Pelletier, Madame la conseillère Diana Varela, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Madame la conseillère Marie-Claude Baril, undefined

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles rende hommage à la communauté italienne en reconnaissant son apport exceptionnel à la vitalité et au développement de l'arrondissement, et ce, dans tous les secteurs de la vie collective;

QU'il souligne officiellement le mois de juin comme le Mois du patrimoine italien et invite la population à participer aux activités qui mettent en valeur la richesse de cette communauté.

ADOPTÉ

15.01

CA26 30 06 0131

MOTION - NON-PARTISANE - EXCLUSION - COOPÉRATIVES - HABITATION - PROJET - LOI 20

CONSIDÉRANT QUE le Québec traverse une crise de l'abordabilité sans précédent et que 20% des ménages ont eu de la difficulté à payer leur loyer en 2025;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte de crise du logement - marqué par la hausse des loyers, la précarité résidentielle et la pénurie de logements abordables, les coopératives d'habitation représentent une solution durable et structurante pour assurer le droit au logement;

CONSIDÉRANT QUE 50 % des coopératives d'habitation du Québec sont situées à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation constituent une composante essentielle du parc de logements communautaires hors-marché, et qu'elles contribuent à protéger des unités de logement de la spéculation immobilière;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation sont des entreprises collectives à but non lucratif qui offrent des logements à leurs membres, lesquels sont à la fois locataires de leur logement et copropriétaires collectifs de l'immeuble, et en assurent démocratiquement la gestion;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle repose sur des valeurs de solidarité, de participation citoyenne, de démocratie interne et de prise en charge collective du milieu de vie, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à l'engagement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation reposent sur un modèle qui permet d'offrir des logements de qualité à des coûts inférieurs au marché privé, notamment grâce à la propriété collective, à l'absence de recherche de profit et à l'implication directe des membres dans la gestion et l'entretien des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'une coopérative repose sur l'engagement bénévole des membres, qui doivent assurer la formation, la relève, la planification financière, la gestion immobilière et la vie associative, et que la sélection des membres est une composante essentielle de cette autonomie;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation favorisent la mixité sociale et répondent aux besoins de diverses clientèles, incluant des familles, des personnes seules, des personnes âgées et des ménages à revenus diversifiés;

CONSIDÉRANT QUE deux locataires en coopératives sur trois sont des femmes, que la moitié de ces femmes sont des retraitées et qu'une femme sur cinq vivant en coopérative est une mère monoparentale;

CONSIDÉRANT QUE la protection, le maintien et le développement des coopératives d'habitation relèvent d'un intérêt public et s'inscrivent dans les objectifs municipaux de développement social, de lutte contre la spéculation immobilière et de promotion de milieux de vie inclusifs et durables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 20, déposé le 11 février 2026, vise officiellement à favoriser l'accès au logement, qu'il introduit notamment un guichet unique centralisé et des pénalités financières pour les ménages dépassant un seuil de revenu annuel déterminé à 58 439 \$ pour les ménages d'une personne et 82 645 \$ pour les ménages de deux personnes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes du milieu, dont la Fédération de l'habitation coopérative du Québec (FHCQ) et la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) affirment que ces mesures ont été conçues sans tenir compte des particularités des coopératives d'habitation et risquent d'en fragiliser le modèle;

CONSIDÉRANT QUE les principes de mixité sociale dans la sélection des membres d'une coopérative ont été un pilier du succès de ces dernières en facilitant leur saine gouvernance, leur bon financement, et leur entretien, sur une base de volontariat pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives elles-mêmes via leur fédération soulignent que l'instauration d'un guichet unique basé principalement sur les revenus, plutôt que sur les compétences, les valeurs coopératives et la capacité d'implication, entraverait la sélection des membres et compromettrait la gouvernance démocratique des coopératives et leur succès à long-terme;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition d'une contribution financière supplémentaire aux ménages dépassant le seuil de revenu déterminé suscite des craintes chez plusieurs membres, notamment celle d'être contraints de quitter leur coopérative et de retourner sur le marché privé, risquant ainsi de retomber dans une situation de précarité, tout en privant les coopératives de membres expérimentés dont l'expertise est essentielle à leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la CQCH recommande notamment d'exempter les coopératives du guichet unique, de préserver leur pouvoir de sélection des membres, de retirer la résiliation automatique prévue à l'article 23, d'exclure les coopératives du mécanisme de compensation lié aux revenus et de reconnaître la notion de logement communautaire dans la loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 20, tel que rédigé, constitue une menace à la survie du modèle coopératif d'habitation;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur Denis Pelletier

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles exprime son appui aux coopératives d'habitation présentes sur son territoire et reconnaisse leur contribution essentielle à l'accès au logement abordable, à la mixité sociale et à la vitalité des quartiers.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au gouvernement du Québec d'exclure les coopératives d'habitation des dispositions du projet de loi 20 qui compromettent leur autonomie, leur gouvernance démocratique et leur viabilité.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles appuie les recommandations formulées par la CQCH et la FHCQ, notamment l'exemption des coopératives du

guichet unique, la préservation de leur pouvoir de sélection des membres et le retrait des mécanismes de pénalités financières basées sur les revenus.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles transmette la présente résolution à la ministre responsable de l'Habitation, Mme Karine Boivin Roy; à Mme Chantale Rouleau, députée de Pointe-aux-Trembles, à M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, à la CQCH, à la FHCQ et à toutes les coopératives d'habitation de son territoire.

QUE copie de cette résolution soit également transmise aux autres arrondissements et municipalités de Montréal afin de les inviter à adopter une position similaire.

Monsieur Denis Pelletier propose d'amender la proposition de la façon suivante :

Motion pour préserver le modèle des coopératives d'habitation

CONSIDÉRANT QUE le Québec traverse une crise de l'abordabilité sans précédent et que 20% des ménages ont eu de la difficulté à payer leur loyer en 2025;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte de crise du logement - marqué par la hausse des loyers, la précarité résidentielle et la pénurie de logements abordables, les coopératives d'habitation représentent une solution durable et structurante pour assurer le droit au logement;

CONSIDÉRANT QUE 50 % des coopératives d'habitation du Québec sont situées à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation constituent une composante essentielle du parc de logements communautaires hors-marché, et qu'elles contribuent à protéger des unités de logement de la spéculation immobilière;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation sont des entreprises collectives à but non lucratif qui offrent des logements à leurs membres, lesquels sont à la fois locataires de leur logement et copropriétaires collectifs de l'immeuble, et en assurent démocratiquement la gestion;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle repose sur des valeurs de solidarité, de participation citoyenne, de démocratie interne et de prise en charge collective du milieu de vie, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à l'engagement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation reposent sur un modèle qui permet d'offrir des logements de qualité à des coûts inférieurs au marché privé, notamment grâce à la propriété collective, à l'absence de recherche de profit et à l'implication directe des membres dans la gestion et l'entretien des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'une coopérative repose sur l'engagement bénévole des membres, qui doivent assurer la formation, la relève, la planification financière, la gestion immobilière et la vie associative, et que la sélection des membres est une composante essentielle de cette autonomie;

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation favorisent la mixité sociale et répondent aux besoins de diverses clientèles, incluant des familles, des personnes seules, des personnes âgées et des ménages à revenus diversifiés;

CONSIDÉRANT QUE deux locataires en coopératives sur trois sont des femmes, que la moitié de ces femmes sont des retraitées et qu'une femme sur cinq vivant en coopérative est une mère monoparentale;

CONSIDÉRANT QUE la protection, le maintien et le développement des coopératives d'habitation relèvent d'un intérêt public et s'inscrivent dans les objectifs municipaux de développement social, de lutte contre la spéculation immobilière et de promotion de milieux de vie inclusifs et durables;

CONSIDÉRANT QUE les principes de mixité sociale dans la sélection des membres d'une coopérative ont été un pilier du succès de ces dernières en facilitant leur saine gouvernance, leur bon financement, et leur entretien, sur une base de volontariat pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition d'une contribution financière supplémentaire aux ménages dépassant le seuil de revenu déterminé suscite des craintes chez plusieurs membres, notamment celle d'être contraints de quitter leur coopérative et de retourner sur le marché privé, risquant ainsi de retomber dans une situation de précarité, tout en privant les coopératives de membres expérimentés dont l'expertise est essentielle à leur bon fonctionnement;

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles exprime son appui aux coopératives d'habitation présentes sur son territoire et reconnaisse leur contribution essentielle à l'accès au logement abordable, à la mixité sociale et à la vitalité des quartiers.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au gouvernement du Québec d'intégrer pleinement les recommandations de la Ville de Montréal au projet de

loi, afin d'assurer que les mesures adoptées reflètent les réalités montréalaises, protègent et renforcent le logement hors marché, soutiennent la mission sociale des coopératives et de la SHDM et garantissent un accès équitable au logement pour les ménages vulnérables.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au gouvernement du Québec et à la SHQ que la mise en place du guichet unique fasse l'objet d'une consultation formelle auprès des municipalités et des organismes en habitation, afin d'éviter la lourdeur administrative et de tenir compte des réalités territoriales, préserve des mécanismes de priorisation adaptés aux personnes ayant des besoins particuliers, en cohérence avec les pratiques locales, intègre des critères qualitatifs permettant des jumelages appropriés entre ménages et projets d'habitation, en collaboration avec les gestionnaires locaux, afin d'assurer la stabilité résidentielle et l'équilibre des milieux de vie.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au gouvernement du Québec et à la SHQ de reconnaître que, dans les coopératives d'habitation, le revenu ne peut être le seul critère de sélection, afin d'éviter l'exclusion de membres dont l'expérience et l'engagement sont essentiels au bon fonctionnement et à la gouvernance de ces milieux de vie et de mettre en place des règles de gestion différenciées adaptées au modèle coopératif.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles réaffirme l'importance d'un cadre législatif permettant aux municipalités, incluant les arrondissements, d'exercer pleinement leurs pouvoirs en matière d'habitation, de planification et de développement de milieux de vie inclusifs.

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles transmette la présente résolution à la ministre responsable de l'Habitation, Mme Karine Boivin Roy; à Mme Chantale Rouleau, députée de Pointe-aux-Trembles, à M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, à la CQCH, à la FHCQ et à toutes les coopératives d'habitation de son territoire.

QUE copie de cette résolution soit également transmise aux autres arrondissements et municipalités de Montréal afin de les inviter à adopter une position similaire.

Un débat s'engage.

À la demande du maire d'arrondissement monsieur Denis Pelletier, le secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition d'amendement.

VOTE

Votent en faveur: monsieur le maire Denis Pelletier, maire d'arrondissement
madame la conseillère Diana Varela, conseillère de la ville
madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la ville
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi, conseiller d'arrondissement
madame la conseillère Nathalie-Pierre Antoine, conseillère d'arrondissement

Vote contre: madame Marie-Claude Baril, conseillère d'arrondissement

La proposition est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

15.02

CA26 30 06 0132

OCTROYER - COJALAC INC. - CONTRAT - TRAVAUX - RÉFECTION MINEURE - TROTTOIRS - BORDURES - BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER - AVENUE BLAISE-PASCAL - BOULEVARD PERRAS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING26-12 (7 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cojalac inc., un contrat pour des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur le boulevard Armand-Bombardier, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 281 878,46 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-12 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 337 126,64 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Cojalac inc.

ADOPTÉ

20.01 1265298008

CA26 30 06 0133

OCTROYER - LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. - CONTRAT - TRAVAUX - VOIRIE - RECONSTRUCTION - CONDUITES D'ÉGOUT ET AQUEDUC - AVENUE LOUIS-LUMIÈRE - ENTRE - AVENUE WILFRID-OUELLETTE - 54E AVENUE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING26-03 (8 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc., un contrat pour travaux de voirie et de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Louis-Lumière, entre l'avenue Wilfrid-Ouellette et la 54e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 3 285 000 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-03 (8 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 3 893 226,01 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc.

ADOPTÉ

20.02 1265298009

CA26 30 06 0134

OCTROYER - ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. - CONTRAT - TRAVAUX - SIGNALISATION - ZONES SCOLAIRES - BOULEVARDS PERRAS - TRICENTENAIRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING26-06 (1 SOUMISSIONNAIRE)

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Environnement routier NRJ inc., un contrat pour des travaux de signalisation sur les zones scolaires sur les boulevards Perras et du Tricentenaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 462 842,79 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-06 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 525 241,78 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Environnement routier NRJ inc.

ADOPTÉ

20.03 1265298010

CA26 30 06 0135

OCTROYER - LES PAVAGES ULTRA INC. - CONTRAT - TRAVAUX - RAPIÉCAGE MÉCANISÉ ET MANUEL - EN ENROBÉ - DIFFÉRENTES - RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - AFFECTATIONS DE SURPLUS - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING26-09 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages Ultra inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, en enrobé, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 174 433,11 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-09 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 196 237,25 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'autoriser les affectations de surplus;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Pavages Ultra inc.

ADOPTÉ

20.04 1265298011

CA26 30 06 0136

AUTORISER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - BUDGET - CONTINGENCES - PROCOVA INC. - CONTRAT - EXÉCUTION - TRAVAUX - MISE À NIVEAU ÉLECTROMÉCANIQUE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM24.05

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 257 544 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Procova inc., dans le cadre du contrat d'exécution de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 6 219 687,60 \$ à 6 477 231,60 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.05 1268274002

CA26 30 06 0137

EXERCER - OPTION - RENOUELEMENT - CENTRE INVESTIGATION ET SÉCURITÉ CANADA INC. - SERVICES - GARDIENNAGE - BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - AUTORISER - DÉPENSE - UN AN - 25 JUIN 2026 AU 24 JUIN 2027 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 25-20962

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au montant de 106 846,62 \$, taxes incluses pour une période d'un an, du 25 juin 2026 au 24 juin 2027. Appel d'offres public numéro 25-20962;

D'autoriser une dépense de 106 846,62 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1265861002

CA26 30 06 0138

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - GESTION - ACCUEIL - SURVEILLANCE - ENTRETIEN - OCCUPATION - LOCAUX - CENTRE RÉCRÉATIF DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 13 JUILLET 2026 AU 12 JUILLET 2027 - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDITS - APPROUVER - CONVENTION - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO DCSLDS26-03 (1 OFFRE DE SERVICE)

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, au montant de 358 274,88 \$, taxes incluses pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-03 (1 offre de service);

D'autoriser une dépense de 358 274,88 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de gré à gré;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1263353003

CA26 30 06 0139

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - GESTION - ACCUEIL - SURVEILLANCE - OCCUPATION - LOCAUX - CHALET DU PARC ARMAND-BOMBARDIER - 13 JUILLET 2026 AU 12 JUILLET 2027 - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDITS - APPROUVER - CONVENTION - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO DCSLDS26-04 (1 OFFRE DE SERVICE)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du Chalet du parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 75 433,54 \$, taxes incluses pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-04 (1 offre de service);

D'autoriser une dépense de 75 433,54 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de gré à gré;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1263353004

CA26 30 06 0140

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE ROUGEMONT INC. - FOURNITURE - 350 ARBRES - PÉPINIÈRE EXTERNE - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC26-04 (3 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture de 350 arbres en pépinière externe, au montant de 78 596,91 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-04 (3 offres de services);

D'autoriser une dépense de 78 596,91 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.09 1269366007

CA26 30 06 0141

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC. - MAINTIEN - ACTIFS SPORTIFS - AJOUT - BANCS - JOUEURS - ASSURER - SÉCURITÉ - USAGERS - PÉRENNITÉ - INSTALLATIONS SPORTIVES - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC26-18 (3 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Constructions Argozy inc, pour le projet Maintien des actifs sportifs - Ajout de bancs des joueurs afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des installations sportives, au montant de 67 835,25 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-18 (3 offres de services);

D'autoriser une dépense de 78 010,54 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.10 1269366017

CA26 30 06 0142

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - OBNL - LE COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - CONTRÔLE - ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISANTES (EVEE) - PARCS - BOISÉS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - APPROUVER - CONVENTION - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC26-12 (1 OFFRE DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'OBNL Le Comité Zip Jacques-Cartier, pour le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en parcs et boisés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2026, au montant de 62 417,66 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-12 (1 offre de services);

D'autoriser une dépense de 62 417,66 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de gré à gré;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.11 1269366019

CA26 30 06 0143

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - VORTEX STRUCTURES AQUATIQUE INTERNATIONALES INC. - FOURNITURE - BRUMISATEURS - PARC - PASQUALE-GATTUSO - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC26-21 (2 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Vortex Structures Aquatique Internationales inc., pour la fourniture de brumisateurs au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 51 636,42 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-21 (2 offres de services);

D'autoriser une dépense de 59 381,88 \$ taxes, contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril mentionne sa dissidence sur ce dossier.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.12 1269366020

CA26 30 06 0144

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES BALLONS INTENSIFS - ORGANISATION - JEUX DE LA RUE - ÉDITION - 2026 - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Les Ballons Intifs dans le cadre de l'organisation des Jeux de la rue pour l'édition 2026;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.13 1268559002

CA26 30 06 0145

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRES - GESTION - PROGRAMME - SUBVENTIONS - ACHAT - PRODUITS - HYGIÉNIQUES DURABLES - 3 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2026 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 3 juin au 31 décembre 2026;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédit;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.14 1259366026

CA26 30 06 0146

APPROUVER - CONVENTION DE PRÊT - ESPACE EXTÉRIEUR - GRATUITÉ - TREIZE ANS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - PARCELLE - LOTS 1 093 262 ET 1 093 263

Il est proposé par Monsieur le maire Denis Pelletier

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt d'un espace extérieur, sous la forme de gratuité, pour une durée de treize ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour une parcelle des lots 1 093 262 et 1 093 263.

ADOPTÉ

20.15 1269366015

CA26 30 06 0147

APPROUVER - PROJET - ACTE - VILLE DE MONTRÉAL - ACQUIERT - CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - SERVITUDE - PASSAGE - SITE - ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-GROU - 12723-12725, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ASSIETTE - CONNUE - DÉSIGNÉE - PARTIE - LOT 1 074 747 - CADASTRE DU QUÉBEC - CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DU QUÉBEC - SANS - CONSIDÉRATION - MONÉTAIRE - N/RÉF.: 31H12-005-4968-08 MANDAT : 24-0302-T

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île une servitude de passage, sur une partie du lot 1 074 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 351,5 mètres carrés, dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau bâtiment nommé Espace Rivière, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis du Service des affaires juridiques.

ADOPTÉ

20.16 1264386002

CA26 30 06 0148

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - AVRIL- 2026 - RESSOURCES FINANCIÈRES - 28 MARS AU 24 AVRIL 2026 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - AVRIL - 2026 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - AVRIL - 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mars au 24 avril 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2026.

ADOPTÉ

30.01 1267960005

CA26 30 06 0149

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCES RÉGULIÈRES - 6 FÉVRIER 2026 - 13 MARS 2026 - 10 AVRIL 2026

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

De prendre acte des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 6 février 2026, du 13 mars 2026 et du 10 avril 2026.

ADOPTÉ

30.02

CA26 30 06 0150

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants :

- 1000 \$ à l'Artère de l'Est, pour l'organisation de son événement 2e édition de la nuit des sans abris dans l'Est de Montréal, qui aura lieu le 16 octobre 2026 de 16 h à 21 h au parc St-Jean-Baptiste.

- 500 \$ à 1,2,3,Go! Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de son événement la fête de la famille de Rivière-des-Prairies, qui aura lieu le 27 juin 2026 de 12 h à 20 h au parc Ferdinand Biondi.

- 250 \$ à la Maison de la famille Coeur à Rivière, pour l'organisation de son événement 7e édition de la fête de fin d'année du printemps, qui aura lieu le 19 juin 2026 au parc Armand-Bombardier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.03 1269907005

CA26 30 06 0151

DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - ARTICLE 144 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLÉ DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - MODIFIER - BUDGET - VILLE - VOLET - BUDGET - FONCTIONNEMENT - TENIR COMPTE - RÉCEPTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AIDE FINANCIÈRE - CAISSE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PROJET - FOIRE JEUNESSE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ORGANISÉ - CONSEIL JEUNESSE - ARRONDISSEMENT - NOVEMBRE - 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 1 515 \$ provenant de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, destinée au projet « Foire jeunesse de Rivière-des-Prairies » organisé par le Conseil jeunesse de l'arrondissement le 14 novembre 2026.

ADOPTÉ

30.04 1265575004

CA26 30 06 0152

PROCÉDER - DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 DÉCEMBRE 2025 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'UTILISATION ET RENFLOUEMENT - SURPLUS - DÉGAGÉS - EXERCICE FINANCIER - 2025 - VILLE DE MONTRÉAL - PROCÉDER - AFFECTATION - SURPLUS - GESTION - ARRONDISSEMENT - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDITS - SOUS RÉSERVE - ADOPTION - À VENIR - CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renfloement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 de la Ville de Montréal; Les surplus de gestion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 3 081 300 \$ pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 42 861 \$ à la réserve pour imprévus;

D'approuver l'affectation d'une somme de 36 340 \$ à la réserve pour la neige;

D'approuver l'affectation d'une somme de 3 002 099 \$ aux surplus libres pour divers besoins de l'arrondissement;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser les virements de crédits.

ADOPTÉ

30.05 1267960017

CA26 30 06 0153

ACCEPTER - DON - PRODUITS - RÉCRÉATIFS - ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. - DEUX - PARCS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

et unanimement résolu :

D'accepter le don de produits récréatifs d'une valeur estimée à 40 000 \$ de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. dans deux parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1269366006

CA26 30 06 0154

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA26-30132

Monsieur Denis Pelletier maire d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA26-30132 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement

maximale autorisée pour les camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

40.01 1265298012

CA26 30 06 0155

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA26-30132

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA26-30132 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

ADOPTÉ

40.02 1265298012

CA26 30 06 0156

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-30130-1

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130) » afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

ADOPTÉ

40.03 1261227003

CA26 30 06 0157

DÉROGATION MINEURE - 8601, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

Le maire d'arrondissement, monsieur Denis Pelletier, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intervention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 1er mai 2026,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures, quant à l'article 140 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement

aux dimensions de deux équipements de distribution électrique, pour un bâtiment industriel situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots numéro 2 365 898, 2 365 899 et 2 461 843, afin de :

- Permettre un volume de 4,46 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 1,88 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre un volume de 4,87 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 2,31 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Condition

Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, est requise afin de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire de stationnement.

Tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 28 avril 2026, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003644738.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les dérogations répondent à un besoin technique afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bornes de recharge pour les autobus;
- Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, permettra de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire de stationnement;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas des éléments causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ

40.04 1263469002

CA26 30 06 0158

PIIA - 9750, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 1er mai 2026,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment industriel et à l'aménagement du terrain situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 sur le lot numéro 2 614 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'approuver les plans préparés par l'architecte, monsieur Maxime Caplette ainsi que sur le plan

d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste, madame Élyse Dubuc, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026 et le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jérôme Sirois-Charron, signé le 16 avril 2026, minute 2473.

Le tout, relativement à la demande de transformation portant le numéro 3003643219.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'aménagement sont respectés;
- Les modifications proposées respectent les paramètres du PP-156;
- La demande permet de favoriser la réalisation d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel qui opère sur le site depuis plus de 60 ans;
- La demande permet d'initier une revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère;
- L'aménagement des cours extérieures offre des conditions favorables au maintien ou à la plantation d'arbres;
- L'ajout d'un cadre de vie convivial pour les travailleurs;
- L'ajout d'espaces verts a été maximisé;
- La réduction des îlots de chaleur (végétation, toiture blanche);
- L'amélioration de la sécurité et de l'occupation de l'emprise publique lors des opérations de livraisons;
- L'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité électrique.

Les membres demandent toutefois que l'élément suivant soit pris en compte :

- Prévoir des essences d'arbre les moins allergisantes possibles.

ADOPTÉ

40.05 1260394005

CA26 30 06 0159

PIIA - 15730, RUE SHERBROOKE EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 1er mai 2026,

Il est proposé par Madame la conseillère Diana Varela

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la section 6 de la résolution CM24 1496 et à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15730, rue Sherbrooke Est, sur les lots numéro 6 629 609.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 20 avril 2026, minute 59570;

D'approuver les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026;

D'approuver le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026.

D'approuver les matériaux et les couleurs retenus sont illustrés sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003643272.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment projeté présente une apparence architecturale soignée et de qualité;
- 20 % de la superficie de la toiture de l'édifice sera végétalisée;
- Le projet permet de conserver les milieux humides et terrestres présents sur le site;
- Le projet propose un aménagement de terrain de qualité qui comprend la plantation de 161 arbres;
- Le projet respecte les conditions et les critères prévus à la résolution CM24 1496.

ADOPTÉ

40.06 1265270004

CA26 30 06 0160

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA26-(5984)-002

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction pour un bâtiment résidentiel situé aux 11762 à 11766, rue De La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291 du cadastre du Québec et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir une unité de stationnement exigible,

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-002, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), afin d'exempter le propriétaire de l'immeuble situé aux 11762 à 11766, rue De La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291, afin de permettre que deux cases soient fournies au lieu de trois cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de construction numéro 3003638126.

De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.07 1263469004

CA26 30 06 0161

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA26-(C-4.1)-005

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, en tout temps, face au 12527, rue Victoria.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.08 1266523001

CA26 30 06 0162

DÉPOSER - COMITÉ EXÉCUTIF - BILAN - ANNUEL - DÉPENSES - 31 DÉCEMBRE 2025 - RAPPORT - EXERCICE - ACTIVITÉS - DÉLÉGUÉES - 15 MARS 2026 - RAPPORT - SEMESTRIEL - ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - 15 MARS 2026 - EXERCICE - ACTIVITÉS - DÉLÉGUÉES - GESTION - MATIÈRES - RÉSIDUELLES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2026, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2026 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

60.01 1267960016

CA26 30 06 0163

APPROUVER - MODIFICATIONS - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGNISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROYÉ - RÉOLUTION NUMÉRO CA18 30 04 0094

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Diana Varela

et unanimement résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles octroyé par la résolution numéro CA18 30 04 0094.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril mentionne sa dissidence sur ce dossier.

ADOPTÉ

60.02 1265313001

CA26 30 06 0164

DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - MONSIEUR GERLANDO GUARRAGGI

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée de monsieur Gerlando Guarraggi, conseiller d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.03 1264860008

CA26 30 06 0165

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 53,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gerlando Guarraggi

appuyé par Monsieur le maire Denis Pelletier

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Denis Pelletier
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2026.

Denis Pelletier
Maire d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement